

Information au(x) responsable(s) légaux

Cher(s) parent(s), animateur(s), éducateur, etc :

Votre enfant va prendre part à un ou plusieurs ateliers de pédagogie par la nature avec l'association Skol ar Forest.

Afin qu'il/elle puisse profiter au maximum de ce (ou ces) atelier.s, voici quelques informations essentielles pour bien préparer sa sortie :

QU'EST-CE QUE LA PÉDAGOGIE PAR LA NATURE ?

La Pédagogie Par la Nature est une approche éducative spécifique et un processus qui donne à tous l'opportunité de nourrir et développer sa confiance en soi et son estime de soi par des apprentissages pratiques dans un environnement naturel, si possible boisé. Les enfants prennent part à des activités réalisables et motivantes, pendant toutes les saisons et par (presque) tous les temps. Ils utilisent des outils, jouent, explorent les limites, à la fois physiques et sociales, développent leur confiance en eux et leur motivation tout en nourrissant une connexion grandissante au monde naturel. Le concept de Pédagogie Par la Nature a son origine au Danemark, où il fut prouvé que les enfants qui passaient leurs années de maternelle en forêt arrivaient à l'école avec de grandes compétences sociales et une meilleure communication, se montrant capables de travailler en groupe, ayant une bonne estime d'eux-mêmes et une grande confiance en leurs propres capacités. Ces fondations les aidaient à mieux réussir à l'école (et dans la vie).

« IL N'Y PAS DE MAUVAIS TEMPS, QUE DES MAUVAIS ÉQUIPEMENTS ! ».

Les ateliers de Pédagogie Par la Nature ont lieu par tous les temps, toutes les saisons. Ils durent entre 1h30 et une journée entière. Pendant ce temps, les enfants sont entièrement en extérieur, avec une grande toile comme abri en cas de pluie, et un feu de camp. Il est donc essentiel que votre enfant soit habillé de manière appropriée pour pouvoir profiter de ces moments en nature.

Exemples : chapeau / casquette / crème solaire / pantalon léger (pas de short) / t-shirt à manches longues léger (pour se protéger des ronces et des tiques) / chaussures fermées (baskets ou bottes) / pantalon et manteau étanches. Penser aux "plusieurs couches" (pour pouvoir se découvrir).

ET TOUT LE TEMPS : un sac de rechanges (des vieux habits qui ne risquent rien). Si votre enfant rentre « sale », c'est qu'il s'est bien amusé - merci de ne pas le/la gronder.

Ici, les enfants ont le droit de se salir car c'est de cette façon qu'ils découvrent le monde qui les entoure de manière sensorielle et pertinente.

La boue de la forêt est en fait non seulement propre ; il est aussi prouvé qu'elle renforce le système immunitaire et booste la santé mentale. En plus, **la boue part à la machine, et les souvenirs de bons moments en nature, eux, ne s'en vont pas**

Merci de nous avoir lu.

Souhaitant une magnifique expérience de nature à votre enfant, nous vous remercions de votre coopération.

L'équipe de Skol Ar Forest

SI VOUS AVEZ ENVIE D'ALLER PLUS LOIN...

Le site de la Forest School : www.brest-forest-school.org

Le site du réseau de Pédagogie Par la Nature : www.reseau-pedagogie-nature.org

Quelques ressources :

- Vivre la nature avec les enfants (Joseph Cornell)
- Les enfants des bois (Sarah Wauquiez)
- L'enfant dans la nature (Moïna Fauchier-Delavigne et Matthieu Chéreau – Ed. Fayard)
- Passeur de nature (Emilie Lagoeyte, Cindy Chapelle, Titwane – Ed. Terre Vivante et Plume de Carotte)
- Eveil et Nature (site internet), un site plein de ressources et créateur de la formation « Passeur de Nature »
- La nature en famille Hiver/Automne/Été/Printemps (Edition Salamandre)
- Jouer nature (Michel Scrive, Edition Carnet Habiter autrement la planète)
- Pistes (Louis Espinassous, Edition Milan)

Contact et Informations concernant l'association Skol ar Forest

Objet : contribuer à l'émergence et la diffusion d'une "culture du vivant" auprès du plus grand nombre par l'immersion en pleine nature

R.N.A : W291006899

Président en fonction : Antoine Horellou, pédagogue par la nature et président cofondateur de l'association Skol ar Forest : 06 98 21 70 00
antoine@brest-forest-school.org

Autres membres pédagogues :

Julie Crézé, éducatrice spécialisée et pédagogue par la nature, cofondatrice de l'association : 06 78 01 65 04

Christine Morvan, éducatrice spécialisée et pédagogue par la nature, cofondatrice de l'association

Les pédagogues de Skol Ar Forest ont un casier judiciaire vierge.

M. Horellou dispose d'une formation SST (Sauveteur/Secouriste du Travail) à jour (consultable sur demande)

Les données servent à attester de votre adhésion à l'association, et donc à couvrir votre enfant par l'assurance de l'association, et à assurer aux responsables de l'association que vous avez bien été informés par eux). Ces données sont stockées de manière sécurisée, et ne seront pas utilisées ou visibles par quiconque en dehors de la direction de l'association. Elles seront conservées sur l'année scolaire (du 1er septembre N au 31 août N)

D'autres pédagogues pourront intervenir sur les ateliers, sous la direction de M. Horellou qui s'engage à vérifier leurs casiers judiciaires et niveaux de formation.

L'association Skol ar Forest est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile auprès de la MAIF.

En engageant mon enfant dans les ateliers, j'adhère de facto à l'association Skol ar Forest, suis ainsi couvert en partie par l'assurance de l'association.

Conditions Générales de Vente (CGV) - Skol Ar Forest

Préambule

Skol Ar Forest est une association qui organise des ateliers de pédagogie par la nature dans des environnements naturels tels que forêts, bois et autres espaces verts. Les présentes CGV régissent les relations entre l'association et les clients inscrivant leurs enfants aux ateliers, qu'ils soient de nature publique ou privée (écoles, structures médico-sociales, etc.).

1. Objet

Les présentes conditions générales visent à définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'organisation et de la participation aux ateliers de Skol Ar Forest. Elles s'appliquent à toutes les inscriptions réalisées auprès de l'association, sauf stipulation contraire convenue par écrit.

2. Modalités d'inscription

L'inscription aux ateliers se fait par l'envoi d'un formulaire complété via le site internet ou tout autre support de communication fourni par Skol Ar Forest. L'inscription est considérée comme définitive après réception du paiement intégral ou partiel selon les modalités prévues ci-dessous, et validation écrite par l'association des dates de l'atelier (certaines tarifications donnant lieu à une inscription "en fonction des disponibilités"). L'inscription ou la signature du devis vaut validation par le client qu'il a bien été informé et qu'il a accepté les possibilités d'activités proposées par Skol Ar Forest, et les risques afférents, qui incluent l'usage des outils, du feu et d'autres activités "nature" (grimper dans les arbres, monter sur des rochers, marcher dans un ruisseau, etc...), ainsi que l'alimentation (goûter végétarien/vegan, boissons fraîches et chaudes - tisanes), présence de tiques, champignons et autres dangers, etc.

3. Public concerné et accompagnement

Les ateliers de Skol Ar Forest s'adressent à des enfants aux âges définis dans le devis ou la proposition faite à chaque client lors de l'inscription. **Tout enfant de moins de 6 ans révolus doit obligatoirement être accompagné par un adulte responsable légal.**

4. Tarifs et conditions de paiement

Le prix des ateliers est fixé et communiqué lors de l'inscription. Les tarifs peuvent varier en fonction des spécificités des ateliers et des périodes.

- Pour les **ateliers publics**, le **paiement doit être effectué en ligne au moins 3 jours à l'avance** via la plateforme de paiement en ligne de Skol Ar Forest. Toute inscription non payée dans ce délai entraînera l'annulation de la réservation.
- Pour les **ateliers privés** (accueil d'écoles, de structures médico-sociales, etc.), le **paiement s'effectue à réception de la facture** transmise par Skol Ar Forest. Le

règlement peut se faire par virement bancaire, chèque, ou tout autre moyen de paiement accepté par l'association. Le non-paiement de la facture dans les délais peut entraîner l'annulation de l'inscription.

5. Modalités d'annulation spécifiques par type de client

- **a. Client public abonné à l'année :**
L'abonnement annuel garantit une place réservée et prioritaire pour toute l'année. Le client abonné ne peut annuler son abonnement plus de 7 jours après l'achat. Toute demande d'annulation au-delà de ce délai doit être discutée et validée par l'association.
- **b. Client public "au ticket" :**
L'inscription à un atelier se fait par mail au moins 3 jours avant le début de l'atelier, et doit être confirmée par l'association. Une fois confirmée par Skol Ar Forest, la place est considérée comme consommée et ne peut être remboursée, sauf accord spécifique avec l'association.
- **c. Client privé (école, crèche, etc.) :**
Les ateliers pour les structures privées sont planifiés à l'avance et validés par un devis signé. En cas d'annulation par le client, les conditions de remboursement ou d'avoir suivent les modalités définies dans la première version des CGV, à savoir :
 - Annulation plus de 30 jours avant la date de l'atelier :
remboursement de 50 % du montant payé.
 - Annulation entre 15 et 30 jours avant : aucun remboursement, mais un avoir de 50 % du montant payé.
 - Annulation à moins de 15 jours avant : aucun remboursement ni avoir.

6. Annulation ou modification par l'association

Skol Ar Forest se réserve le droit d'annuler ou de reporter un atelier dans les cas suivants :

- **Conditions météorologiques défavorables :** L'association se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'atelier en cas de fort coup de vent ou de conditions mettant en danger la sécurité des participants. Skol Ar Forest pourra décider de l'annulation jusqu'à **24 heures avant** le début de l'atelier.
- **Autres cas de force majeure :**
Catastrophes naturelles, grèves, épidémies, absence d'un animateur ou

toute autre circonstance échappant au contrôle de Skol Ar Forest.

En cas d'annulation pour l'une des raisons ci-dessus, Skol Ar Forest s'engage à proposer une nouvelle date de report. Si aucun report n'est possible, l'association procédera au remboursement intégral du montant payé.

7. Responsabilité

Skol Ar Forest veille à la sécurité des enfants et au bon déroulement des ateliers. Cependant, l'association ne pourra être tenue responsable en cas d'accidents résultant d'un non-respect des consignes de sécurité par les enfants ou leurs accompagnateurs.

Il est recommandé que les participants soient couverts par une assurance individuelle accident. Skol Ar Forest dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les activités proposées.

8. Force majeure

Skol Ar Forest ne pourra être tenue responsable de la non-exécution de ses obligations en cas de force majeure, incluant mais non limité à : intempéries, catastrophes naturelles, grèves, épidémies, accidents ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

9. Propriété intellectuelle

Les contenus pédagogiques, supports et documents utilisés lors des ateliers demeurent la propriété exclusive de Skol Ar Forest. Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée est strictement interdite.

10. Litiges et droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action en justice. À défaut d'accord amiable, les litiges seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de l'association.

11. Acceptation des CGV

La participation à un atelier organisé par Skol Ar Forest implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente par le client.

INSCRIPTIONS ATELIERS "Forest School"

Engagement du/des responsable.s légal.ux de l'enfant

Je, soussigné.e

né.e le/...../.....,

à

Domicilié.e (adresse complète) :

.....
.....
.....

agissant en qualité de **responsable légal** de (lister tous les enfants concernés et leurs dates de naissances) :

Nom de l'enfant :

né.e le

à

Nom de l'enfant :

né.e le

à

Nom de l'enfant :

né.e le

à

- adhère à l'association pour l'année en cours, et inscrit mon enfant aux activités de Pédagogie Par la Nature encadrées par les pédagogues de l'association Skol ar Forest

- suis conscient que chaque activité "nature" est encadrée avec soin par les pédagogues de Skol ar Forest et dans un intérêt pédagogique spécifique

- suis conscient des possibilités d'activités qui incluent l'usage des outils, du feu et d'autres activités "nature" (grimper dans les arbres, monter sur des rochers, marcher dans un ruisseau, etc...), ainsi que l'alimentation (goûter végétarien/vegan, boissons fraîches et chaudes - tisanes)

- suis conscient de la possibilité de présence de tiques et je m'engage ainsi, après chaque sortie en forêt sur la vérification des tiques sur mon enfant, suivant les protocoles préconisés par les autorités de santé.

- m'engage à communiquer aux pédagogues toute information que j'estime importante pour le bien être de mon enfant (allergies, restrictions alimentaires, phobies, divers besoins spécifiques)

- préciser ci-dessous toute restriction d'activités ou autres restrictions souhaitées

.....
.....

- **consens à ce que mon enfant puisse être photographié ou filmé**, les images étant utilisées pour la presse écrite, télévision, réseaux sociaux, etc.). RAYER CETTE MENTION SI PAS OK

- **en cas d'urgence, autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU)** pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant.

Noms et numéros de portable de **2 contacts** à joindre en cas d'urgence :

.....
.....
.....

NB : remplir ci-dessous si je confie la garde de mon enfant de moins de 6 ans à quelqu'un d'autre que moi pendant l'atelier :

"je confie spécifiquement pour cet/ces atelier-s la responsabilité de l'enfant à la garde bénévole de M/Mme....., résidant.e à l'adresse suivante.....

Je l'autorise à faire hospitaliser mon fils / ma fille dans un établissement public ou privé le mieux adapté en cas d'accident.

DATE :

SIGNATURE(s) du/des responsables légaux valant acceptation des CGV